



Panne de véhicule professionnel

Par **brice 51**, le **20/06/2016** à **19:01**

bonjour, j'ai mon véhicule pro qui est tombé en panne (je suis commercial).
et mon employeur me demande de prendre en charge les frais d'une voiture de location et qu'il me remboursera.
a t-il le droit sachant que le montant de la location s'élève a plus de 1100 euros
merci de vos réponses
Brice

Par **P.M.**, le **20/06/2016** à **19:09**

Bonjour,
Normalement, cela devrait être à l'employeur de procéder à la location mais vous pourriez au moins exiger qu'il vous indique cela par écrit et prenne l'engagement de vous rembourser...

Par **brice 51**, le **20/06/2016** à **19:57**

bonjour,
merci de votre réponse.
le soucis est que mon employeur a déjà 600e de frais de retard et il me demande de prendre cette dépense a ma charge et financièrement c'est un peu compliqué pour moi et la seul réponse de mon directeur commercial c'est "tu te démerde" je ne voudrais pas que l'on me reproche ce fait et que l'on fasse passé ça pour une faute

Par **P.M.**, le **20/06/2016** à **20:21**

Il n'est pas possible de vous rendre fautif si vous refusez d'opérer à la location s'il est prévu que vous deviez disposer d'un véhicule de service sans que ce soit abusif, ce serait au contraire l'employeur qui serait responsable de ne pas respecter l'engagement contractuel...

Par **brice 51**, le **20/06/2016** à **20:31**

merci ça me rassure car il veulent que je prenne cette somme sur mon avance sur frais de 1000 euros que j'ai eu a mon embauche et qu'il m'en doivent déjà 600 depuis 15 jours et qu'il ne sont pas encore remboursé

Par **P.M.**, le **20/06/2016** à **20:36**

Vous pourriez déjà exiger le remboursement de frais en retard et si vous ne vouliez pas entrer en conflit exiger au moins un document écrit pour opérer vous-même à la location mais la réaction de l'employeur est inconcevable...